



Poitiers, le 16 mars 2023

François Rigalleau
Responsable du département de psychologie

A qui de droit

Objet : attestation enseignements évalués en L2-S3 de psychologie pour l'année 2022/2023

En Licence de psychologie à l'Université de Poitiers, il existe certaines UE dans lesquelles les enseignements ne sont pas tous évalués. En L2, pour le premier semestre 2022-2023 en session 1, le département de psychologie atteste que les enseignements suivants ont été évalués :

UE1 : « Introduction à la psychologie du travail et des organisations », « Psychologie sociale : Percevoir et expliquer les comportements » et « Méthodes d'enquêtes I »

UE2 : « Neuropsychologie cognitive », « Psychologie cognitive : raisonnement et prise de décision » et « Psychologie cognitive : Langage – Mémoire »

UE3 : « Méthodologie expérimentale », « Psychologie différentielle : la psychométrie » et « Statistiques appliquées à la psychologie »

UE4 : « Bases de recherche en neuropsychologie clinique », « Neurosciences : neuroanatomie, physiologie sensorielle et motricité » et « Neuroimagerie »

UE5 : « Langues vivantes »

UE6 : « Numérique », « PPPE » et « Recherche documentaire »

le 17 mars 2023, à Poitiers
François Rigalleau, Responsable du département de Psychologie

